



L'Université des Arts de Belgrade

L'Université Lyon 2

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
(Université Pierre Mendès-France)

présentent le

**DIPLÔME DE 3^{ème} CYCLE EN
MANAGEMENT ET POLITIQUES CULTURELLES
DANS LES BALKANS**

- Chaire UNESCO -

*Soutenu par le Ministère français des affaires étrangères
avec la participation de l'UNESCO et du CEI*



PROGRAMME DU 3^{ème} CYCLE REGIONAL EN MANAGEMENT ET POLITIQUES CULTURELLES DANS LES BALKANS

Le 3^{ème} cycle régional en management et politiques culturelles se déroule sur 2 ans.

La première année est réservée aux enseignements théoriques et travaux dirigés, ainsi qu'à l'organisation d'une visite d'étude dans la Région. Elle se déroule **du 1 novembre 2005 au 31 mai 2006**.

La seconde année est consacrée à des stages de 3 à 6 mois dans des structures culturelles françaises et/ou régionales et à la rédaction d'un mémoire.

Par ailleurs les étudiants non-francophones pourront suivre des cours de français à raison de 6 h par semaine. Deux groupes de niveaux seront établis et pour le groupe le moins avancé **des cours intensifs auront lieu pendant trois semaines (en octobre) avant le début de l'année scolaire**.

La formation se déclinera alternativement en séminaires théoriques, études de cas, élaborations de dossiers, travaux de recherche, rencontres-débats avec des professionnels, ateliers et travaux pratiques sur des projets.

Les cours auront lieu en français (avec une traduction consécutive en anglais) ou en anglais.

Les étudiants sont soumis à une obligation d'assiduité aux cours.

Le diplôme **Mastère**, délivré par l'Université des Arts de Belgrade (M.A.) sera délivré aux étudiants qui auront avec succès:

- suivi l'ensemble des enseignements (contrôle continu) et passé les examens en fin de la première année ;
- rédigé un rapport de stage ou de gestion ;
- rédigé un mémoire portant sur une thématique culturelle.

Les étudiants francophones pourront également obtenir **un diplôme universitaire français de 3^e cycle**, délivré par l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble ou l'Université Lyon 2.

Des **bourses de stage de 3 mois** dans des structures culturelles en France sont accordées par le Gouvernement français aux étudiants francophones ayant obtenu les meilleurs résultats.

Année 1

A. Cours fondamentaux

- Politiques culturelles (6 ects)
- Gestion culturelle (6 ects)
- Gestion et méthodologie de projets culturels (6 ects)
- Projets artistiques interculturels (4 ects)
- Méthodologie de recherches (3 ects)
- Economie de la culture (6 ects)
- Droit culturel international (4 ects)
- Marketing culturel et relations publiques (6 ects)
- Analyse organisationnelle et gestion des ressources humaines (4 ects)

B. Cours spécialisés optionnels (2 au choix)

- Patrimoine et tourisme culturel (5 ects)
- Livre et édition (5 ects)
- Management des médias (5 ects)
- Management et marketing des musées (5 ects)
- Gestion des arts de la scène et des festivals (5 ects)

C. Cours théoriques optionnels (1 au choix)

- Lire l'image des Balkans (3 ects)
- Philosophie et théorie des arts (3 ects)
- Culture européenne : passé, présent et avenir (3 ects)

D. Séjour de formation à l'étranger (2 ects)

Année 2

A. Stage (20 ects)

B. Mémoire (40 ects)

DIRECTION

Directeurs :

Professeur Milena Dragicevic Sestic
Professeur à la Faculté des Arts Dramatiques à Belgrade, Titulaire de la chaire UNESCO

Professeur Mireille Pongy
Directrice du DESS « Direction de projets culturels » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (Université Pierre Mendès-France)

Professeur Jacques Bonniel
Directeur du DESS « Développement culturel et direction de projets » de l'Université Lyon 2

Le corps enseignant est constitué de professeurs, experts et professionnels venant de France, Serbie-et-Monténégro et d'autres pays des Balkans.

Coordination :

Coordinateur du Groupe Management et politiques culturelles
à l'Université des Arts de Belgrade
Université des Arts de Belgrade
Kosancicev Venac 29
Tel : +381 11 2626 994
coordinator@arts.bg.ac.yu
www.arts.bg.ac.yu

Sonia Desprez
*Attachée pour la coopération culturelle au Service de coopération et d'action culturelle
de l'Ambassade de France à Belgrade*
Sonia.DESPRESZ@diplomatie.gouv.fr

PROCEDURE D'ADMISSION

Conditions d'admission

- Pratique courante de l'anglais et/ou du français.
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire équivalent à une maîtrise en France (bac + 4).
- Avoir une expérience professionnelle significative dans le secteur culturel.

Dépôt et sélection des candidatures

- **Dossier de candidature** à remplir, accompagné d'un CV explicitant les expériences professionnelles, et à envoyer par courrier électronique à l'Université des Arts de Belgrade (coordinator@arts.bg.ac.yu).
- Les traductions en français ou en anglais authentifiées du ou des diplômes obtenus, des relevés des notes, ainsi que, pour les personnes non-titulaires d'un diplôme, des attestations professionnelles, seront envoyées par courrier postal à l'Université des Arts de Belgrade à l'attention du Coordinateur du Groupe Management et politiques culturelles.
- Date limite préliminaire de dépôt des dossiers pour les candidats non-résidents de Serbie-et-Monténégro : le 31 mai 2005
- Dépôts des dossiers et la sélection des candidats de Serbie-et-Monténégro se déroulera à partir de mois de septembre.
- **La sélection des candidats** se fera sur examen du dossier par le jury d'admission et un entretien individuel et/ou téléphonique aura lieu avec les candidats présélectionnés.

Modalités d'inscription

- **Frais d'inscription** : 1.100 € par an soit 2.200 € pour l'ensemble du cycle.
- **Dossier d'inscription** : à télécharger sur le site de l'Université des Arts de Belgrade (www.arts.bg.ac.yu)
- **Une carte d'étudiant** sera délivrée par l'Université des Arts de Belgrade et l'Université partenaire en France (le paiement des frais de la carte d'étudiant de l'Université en France est à la charge des étudiants).

Vie étudiante

Les frais de séjour durant les 7 mois de scolarité à Belgrade sont à la charge des étudiants. L'Université des Arts facilitera les contacts avec la résidence universitaire.

Les étudiants non-résidents de Serbie-et-Monténégro ont une obligation légale de souscrire à **la sécurité sociale locale** durant la période de leur scolarité à Belgrade, qui s'élève à environ 200 € pour 6 mois.

Les étudiants francophones de la région, hors Serbie-et-Monténégro, sont invités à s'adresser à l'Ambassade de leur pays de résidence pour solliciter l'obtention éventuelle d'une bourse.

Un centre de ressources documentaires/salle de travail, équipé de 3 ordinateurs, d'1 imprimante d'1 scanner, d'un accès à Internet, et d'une bibliothèque d'ouvrages et revues spécialisées en management et politiques culturelles en serbe, français et anglais est réservé aux étudiants du diplôme.